

JUGE REFERENT

Sur un concours club :

Le juge référent est un juge de dressage de niveau candidat national au minimum qui a pour attribution de :

- ⇒ Juger les épreuves clubs avec expérience et pédagogie
- ⇒ Aider à la formation des juges clubs présents, contribuant à l'amélioration des jugements, donc satisfaction des cavaliers
- ⇒ Eventuellement aide à l'établissement du programme du concours

Le Comité Régional d'Equitation-Centre Val de Loire prend en charge le défraiement kilométrique du juge référent (200km Maxi), à raison d'un concours par saison et par organisateur.

Pour cela, il devra être déclaré au CRE au plus tard à la clôture des engagements, avec le nom du juge et son numéro de licence :

Mail : centre-val-de-loire@ffe.com

Le règlement FFE mentionne qu'il faut au minimum 1 juge club pour officier sur les reprises Clubs .

Il est néanmoins préférable d'avoir 2 juges sur chaque épreuve, pour avoir, d'une part, 2 avis différents, mais aussi plus de commentaires. Cela permet un meilleur jugement global, personne n'est infallible et une faute peu échapper à l'un mais pas à l'autre ...